

Commune de La Pesse
CONSEIL MUNICIPAL du 11 décembre 2018

Présents : MERCIER Claude, COMBY Jean-Yves, VUAILLAT Joël, PLOCKI Michelle, SEVESSAND Benjamin, LE METAYER Marie-Anne, GRECARD Dominique, PONCET Régine, CARNOT Julien

Absent : RIFFAUD Jacques-Hervé

Secrétaire de Séance : Julien Carnot

Début de séance à : 19h08

1°/ Approbation du compte-rendu du 06/11/18.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité, par 8 voix pour.

2°/ Attribution des indemnités d'astreintes saison 18/19 : perchwoman et employé communal.

Pour la perchwoman : son contrat démarre à partir du 15 décembre pour les mercredis, week-end et vacances. En cas de fermeture du téléski, une indemnité d'astreinte doit être versée :

- 39,35€ par jour non travaillé
- 275,40€ par semaine complète non travaillée
- 116,20€ par WE non travaillé pendant les vacances scolaires

Adopté à l'unanimité, par 8 voix pour.

Pour l'agent communal, le nouveau plan de déneigement impose de repenser l'organisation et l'indemnisation des astreintes, qui ne seront plus alternées avec un prestataire privé.

Arrivée de Marie-Anne Le Métayer.

3°/ Intervention du Comité de défense et de soutien de l'hôpital de Saint-Claude (CODESOHO)

L'hôpital de Saint-Claude est en danger : les services de chirurgie conventionnelle et la maternité ont déjà fermé, plusieurs naissances ou interventions se sont déjà déroulées dans des conditions inacceptables.

Le 26 et 27 janvier, le CODESOHO propose un référendum d'initiative locale. Celui-ci n'aura pas de valeur légale, car il ne concerne pas les compétences des collectivités territoriales. Il sera aussi ouvert aux personnes non inscrites sur les listes électorales (les votants s'engageant à ne voter qu'une seule fois). Des cahiers de doléance seront également disponibles.

Le texte proposé est « Êtes-vous pour ou contre la réouverture de la maternité et du service de chirurgie suivie d'hospitalisation au centre hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude ? ».

Le conseil municipal adopte à l'unanimité (9 voix) la participation de la commune à l'organisation de cette consultation.

La commission démocratie locale jeunesse est chargée de l'organisation de cette consultation, qui se tiendra à La Pesse le samedi 26 janvier, l'information sera diffusée dans le prochain R de La Pesse.

4°/ Demande d'implantation d'un food-truck

M. Charles Galera demande à disposer d'un emplacement pour une camion/remorque de pizza sur l'ensemble du mois de février 2019.

L'avis de la commission économie et tourisme est réservé quant à la cohérence de cette installation avec l'activité (notamment celle d'Alvéoles) et l'image du village.

Julien Carnot ne prend pas part au débat ou au vote. Par 8 voix contre, la commune ne donnera pas suite à cette demande.

5°/ Restructuration des cabanes forestières

La forêt du Chapuzieux comporte 2 cabanes forestières, l'une étant propriété de La Pesse et l'autre de la commune des Bouchoux.

Initialement construite pour accueillir des travailleurs forestiers, celle de La Pesse a subi ces dernières années de nombreuses dégradations liées à sa fréquentation. De petits travaux d'entretien ont été réalisés, mais un travail de fond apparaît aujourd'hui incontournable. Une extension pourrait être envisagée avec la construction d'un auvent permettant de s'abriter à toute heure, une partie fermée ne devenant accessible que sur demande des clefs en mairie.

La commune des Bouchoux s'interroge sur le devenir de sa propre cabane (située de l'autre côté de la route, le long de la route forestière qui mène au Grand Commun) en bien plus mauvais état. Les matériaux de celle-ci pourraient être récupérés, dans le cadre d'un chantier participatif partagé entre les deux communes.

Le conseil municipal émet le vœu d'organiser avec la commune des Bouchoux l'avenir de ces deux cabanes.

6°/ Fusion des communes Nanchez et Villard Sur Bienne

La commune de Villard-sur-Bienne appartient aujourd'hui à la communauté de commune Haut-Jura Saint-Claude, et souhaite fusionner avec la commune de Nanchez. Les deux communautés de communes et l'ensemble des communes des deux communautés de communes doivent émettre un avis consultatif. 2 conseillers donnent un avis favorable, 7 conseillers s'abstiennent.

7°/ Bâtiment Relais des Skieurs : comment poursuivre la réflexion avec le LACAS, engagement d'une étude

Le conseil municipal souhaite préparer le dossier pour la mandature suivante.

Une première estimation des travaux est de 1 090 000€, incluant le Relais des skieurs dans son ensemble (réorganisation/réhabilitation/rénovation thermique divisant par 4 les charges de chauffage) et la réhabilitation des anciens garages communaux. Pour connaître le montant global de ce chantier, il faut aller jusqu'à l'étape de l'avant projet définitif, et donc engager des études d'architecte, suite à une consultation d'architecte.

Une réflexion d'ensemble sur le patrimoine communal s'impose, mais le conseil estime qu'il faut considérer le Relais des Skieurs comme ayant un statut particulier dans le village. Maïa Rabinovitz, architecte programmiste et Laure Charvet, directrice générale des services de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, estiment qu'une réhabilitation globale et une requalification du bâtiment seraient pertinentes.

Les études sont finançables sur la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), couvrant de 50 à 80 % du coût, la demande doit en être faite en janvier. Le dispositif Effilogis, la Région et le Département peuvent compléter le financement si la DETR ne se monte pas à 80 %.

Plusieurs procédures sont envisageables pour choisir un cabinet d'architecte : consultation ou dialogue compétitif, qui permet d'avoir 3 projets et d'affiner les choix. Une estimation fait apparaître un coût total de 78 759€ HT pour un dialogue compétitif, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, menant à l'avant projet définitif. L'étude pourrait être rendue pour début 2020, permettant au conseil municipal renouvelé de déposer ou non le permis de construire et d'engager ou non les travaux.

La question se pose de l'articulation avec un projet proposé par Jean-Baptiste Arbez et Benjamin Sevessand, qui envisagent l'autoconstruction de locaux artisanaux (atelier bois à usage collectif) sur la zone nord, derrière les anciens garages communaux. Ceci pourrait être permis par la location par bail emphytéotique d'un terrain communal. Ces locaux pourraient aussi comporter des

habitations à l'étage. La procédure de dialogue compétitif pourrait permettre d'intégrer cet environnement au projet de la zone Nord.

Par 9 voix pour, le conseil municipal décide :

- d'engager une étude de restructuration et rénovation énergétique du bâtiment Relais des Skieurs et du projet LACAS (Locaux d'accueil commerciaux, artisanaux et de services), avec assistance à maîtrise d'ouvrage pour la consultation et la conduite d'un dialogue compétitif
- de construire le plan de financement de cette étude en sollicitant une subvention DETR à hauteur de 80 % et en complétant par de l'autofinancement.

et autorise le maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

8°/ Vœux du conseil municipal : proposition de la commission « démocratie locale »

Les vœux, qui auront lieu le vendredi 11 janvier à 18h30, seront l'occasion de faire un point d'étape et d'échanges avec la population, mais aussi de l'écouter pour engager collectivement des réflexions de long terme pour notre territoire.

9°/ Rapport d'expertise diagnostics sur bâtiment « mairie/école »

Le rapport d'audit a été reçu très tardivement. En l'absence de Jacques-Hervé Riffaud qui a suivi le dossier, il n'est pas commenté.

10°/ Prochain R de La Pesse

Son impression est imminente !

11°/ Questions diverses

- Éventuelle fusion des communautés de communes Arcade, Haut-Jura Saint-Claude, la Grandvallière, Jura Sud et la Station des Rousses. : des études vont être lancées par les 4 communautés de communes du Haut-Jura qui se montrent volontaires pour la fusion : les conseils municipaux seront sollicités et pourront recueillir l'avis de la population
- Commission finances : la commission se réunira le 17 décembre, et invite les commissions à lui transmettre les projets de dépenses et d'économies relevant de leur domaine, afin de proposer en fin janvier ou début février un débat d'orientation budgétaire puis un projet de budget à présenter au conseil en mars.
- Relations entre Alvéoles et la commune : rencontre entre le référent de la commune et le président de la SCIC alvéoles, qui ont convenu d'une rencontre mensuelle. La commune pourrait participer au conseil coopératif si elle devient sociétaire et que son représentant y est élu. D'ici là, le conseil coopératif peut aussi inviter le référent de la commune. Le bilan des premières semaines d'ouverture est satisfaisant. L'enveloppe de fournitures de 5000€ a été respectée, des travaux de plomberie gaz restent à réaliser. Les mises en conformité restant à réaliser pour la visite de la commission de sécurité de décembre 2019 pourront être programmée à partir du printemps. Le transfert des abonnements gaz et électricité est en voie de finalisation.
- Enfouissement de la ligne EDF basse tension au Berbois : les lignes moyenne tension sont déjà enfouies, contrairement au réseau basse tension. Le comité consultatif environnement et agriculture souhaite que le SIDEC soit relancé sur le principe de l'enfouissement systématique en cas de travaux, afin d'être prioritaire lors d'un prochain programme d'enfouissement. Un courrier sera fait au SIDEC et avec copie à ENEDIS.
- Lecture des courriers divers
- Estives 2019 : recherches de financements
- Nouvelle correspondante TEPOS à la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, réunion d'information lundi 17 décembre.
- Invitation à la fête de la Sainte-Barbe le dimanche 16 décembre du Centre d'incendie des Couloirs

La séance suivante aura lieu le mardi 22 janvier 2019 à 19h.

La séance est levée à 22h40.